



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr



Retraites : un projet de loi inacceptable ! ECR, VFLI, Europorte,... ou SNCF, tous cheminots, tous impactés par ce projet injuste !

Préparé par une propagande médiatique qui use du mensonge pour susciter la peur de l'avenir.
Mis en musique par les responsables de la finance, du gouvernement, de la droite et du patronat.
Mis en scène par une pseudo concertation piteuse avec les « partenaires » sociaux.

Ce scandaleux projet de loi sur les retraites préserve les intérêts des capitalistes et aggrave encore la situation des salariés et futurs retraités en leur faisant payer la crise !

Recul de l'âge de départ en retraite

Ce projet de loi interdit de partir à 60 ans, il oblige à attendre 62 ans pour avoir le droit à la retraite (avec une application progressive sur 6 ans, à raison de 4 mois de plus par an). Il prolonge de deux ans la situation de précarité de la majorité des salarié-e-s qui sont jeté-e-s de leur emploi avant 59 ans (l'âge moyen de cessation réelle d'activité est inférieur à 59 ans). Aujourd'hui, seulement 2 salarié-e-s sur 3 sont encore en activité lorsqu'ils prennent leur retraite, à 60 ans. Malgré les faibles pensions, ils ne cherchent pas à prolonger leur activité parce qu'ils sont usés et ne supportent plus l'aggravation continue de leurs conditions de travail. Le projet de loi repousse cet espoir de se reposer et de profiter d'une autre vie en bonne santé durant quelques années.

Augmentation de la durée de cotisation

Le projet de loi confirme l'augmentation de la durée de cotisation prévue en 2003 (41,5 ans en 2020). Il programme ainsi une nouvelle baisse du niveau des pensions : les salariés rentrant de plus en plus tard sur le marché du travail et les entreprises se débarrassant de leurs salariés de plus en plus tôt, ils sont de plus en plus nombreux à partir en retraite avec un montant de pension proportionnel minoré. Cette évolution est confirmée par le COR qui prévoit une moyenne de 37 ans de cotisation en 2035 et au-delà.

Recul de l'âge annulant la décote

Le projet de loi recule à 67 ans (à raison de 4 trimestres de plus par an à partir de du 1/7/2016) l'âge qui permet de partir en retraite sans subir la double peine de la décote lorsqu'on « n'a pas tous ses trimestres ». Aujourd'hui, de très nombreux salariés doivent déjà attendre l'âge pivot de 65 ans pour partir sans que le montant de leur pension soit amputé par la décote de 5% par année manquante. Ce système scandaleusement injuste pénalise les salarié-e-s ayant commencé à travailler tôt et accroît le nombre de salarié-e-s, en particulier, les femmes, qui devront attendre en situation précaire dans la zone grise du « hors emploi » le moment de liquider leurs retraites.

Négation de la pénibilité dans les droits à la retraite

Le projet de loi endosse la conception patronale d'une reconnaissance de la pénibilité qui reposerait sur un constat médicalisé individuel *a posteriori* et non pas sur une définition *a priori* des métiers et catégories professionnelles concernés. La notion de pénibilité du travail est, de fait, vidée de tout contenu. Conduire, atteler, visiter des trains, être en responsabilité sur la sécurité, de jour, de nuit, en horaires décalés, sans programmation fiable, sans que ces pénibilités soient reconnues par un départ anticipé en retraite sans pénalité sur le montant de la pension n'est pas acceptable. A la SNCF, avant que la FGAACFDT, ne brade cet acquis, ces pénibilités étaient reconnues, pour les conducteurs, par 5 années de bonifications retraites.

La reconnaissance des pénibilités de nos métiers est un combat que nous devons mener ensemble pour gagner pour tous les cheminot-e-s et pour tous les salarié-e-s.

Opposons-nous à ce projet de loi et à ses objectifs :

- remettre en cause le sens même de la retraite.

Le développement de la retraite par répartition, combinée avec l'accroissement de l'espérance de vie, avait permis que la retraite ne soit plus l'antichambre de la mort, mais une nouvelle période d'activité choisie en relative bonne santé et avec des revenus pas trop inférieurs à ceux de la vie active. En baissant une nouvelle fois le montant des pensions et en voulant faire travailler les salariés toujours plus longtemps, c'est cet acquis de civilisation qui est remis en cause.

- maintenir, voire aggraver, le partage très inégal de la richesse produite entre les salaires et les profits.

Il s'agit de faire en sorte qu'une petite minorité de possédants et de rentiers s'accapare toujours plus la richesse créée par les salariés. En refusant toute augmentation des cotisations patronales, en refusant une taxation significative des bonus, des parachutes dorés, des stocks-options et des dividendes versés aux actionnaires, le gouvernement choisit clairement le capital contre le travail.

- apprendre la précarité aux jeunes.

Dans une période de crise, le chômage augmente pour toutes les tranches de la population... mais les contre-réformes des retraites font progressivement reculer l'âge de départ effectif, ce qui aggrave mécaniquement le chômage des plus jeunes. Selon une récente enquête de l'Insee, le chômage des plus de 50 ans a augmenté de 1,2% ces 2 dernières années, tandis que celui des moins de 24 ans, pourtant bien plus élevé, a progressé deux fois plus vite. Ce projet de loi veut aller encore plus loin en interdisant de partir à 60 ans, en incitant à rester le plus longtemps possible pour compenser (en partie !) la baisse de pension et la décote : il y a là une volonté d'accroître le chômage des jeunes, une volonté de les plonger dans la précarité pour qu'ils acceptent n'importe quel emploi à n'importe quel salaire et dans n'importe quelles mauvaises conditions de travail.

Mobilisation générale pour le retrait du projet de loi !

Seule une mobilisation sociale d'ampleur fera reculer ce gouvernement.

Imposons des négociations pour une véritable réforme des retraites qui ne baisse pas le niveau des pensions et n'allonge pas le temps passé au travail.

La journée unitaire de grèves et de manifestations du 24 juin s'inscrit dans cette perspective :

Il faut ce jour-là descendre dans la rue massivement, montrer que ce projet de loi est très largement rejeté !

Face à un gouvernement déterminé, les salariés doivent être encore plus déterminés.

C'est pourquoi l'Union syndicale Solidaires propose qu'un mouvement de grève générale soit organisé dès la rentrée dans l'unité la plus large.



Pour adhérer à SUD-Rail, pour nous contacter, pour renforcer un syndicalisme de lutte, de masse, de transformation sociale, Sud-Rail : 01 42 43 35 75, www.sudrail.fr ou [www.federation-sudrail@wanadoo.fr](mailto:federation-sudrail@wanadoo.fr)
Ou renvoyer à fédération SUD-Rail, 17 boulevard de la Libération, 93200 Saint Denis :

Nom : Prénom : Ville :

Numéro de téléphone et /ou mail : /

Entreprise :